

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 9 janvier 2018, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Jacques Desbois, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Luc Lambert, directeur général
René Desbois, inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 40 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2018-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 7 et 12 décembre 2017
- 4- Correspondance
- 5- Liste des fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Liste des taxes et autres comptes dus et liste des ventes pour taxes
- 7- Mandat notaire – Vente pour taxes
- 8- Mandat directeur général – Vente pour taxes
- 9- Déneigement route Rameau
- 10- Règlement numéro 2017-322 décrétant l'entretien des chemins l'hiver pour la circulation des véhicules automobiles
- 11- Projet de règlement numéro 2018-323 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires, de fixer le taux des taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux de la municipalité pour l'année 2018 et l'adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020
- 12- Avis de motion – Règlement fixant la rémunération et l'allocation de dépenses pour les élus municipaux
- 13- Projet de règlement numéro 2018-324 fixant la rémunération et l'allocation de dépenses pour les élus municipaux
- 14- Avis de motion – Règlement 2018-325 adoptant le code de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 15- Projet de règlement 2018-325 adoptant le code de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 16- Autres sujets : _____

- 17- Période de questions
- 18- Clôture de la session

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point «autres sujets» ouvert.

018-01-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 12 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 7 et 12 décembre 2017 tel que rédigé.

2018-01-003

CORRESPONDANCE

Il n'y a pas eu de correspondance.

2018-01-004

LISTE DES FOURNISSEURS, JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de décembre 2017.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de décembre 2017.

2018-01-005

LISTE DES TAXES ET AUTRES COMPTES DUS ET LISTE DES VENTES POUR TAXES

Le directeur général dépose la liste des taxes et autres comptes dus et la liste des ventes pour taxes au 9 janvier 2018.

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal fait vendre les immeubles dont les taxes municipales 2016 sont dues plus la totalité des intérêts qui ne seront pas payés avant le 2 février 2018. Si ces contribuables acquittent leurs taxes municipales de l'année 2016 avant la date ci-dessus mentionnée, ils pourront prendre un arrangement avec le directeur général et ou la directrice générale adjointe pour les taxes municipales 2017.

2018-01-006

MANDAT NOTAIRE – VENTE POUR TAXES

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à requérir les services d'un notaire pour effectuer les recherches au bureau de la publicité concernant les immeubles mis en vente pour taxes.

2018-01-007

MANDAT DIRECTEUR GÉNÉRAL – VENTE POUR TAXES

Il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate le directeur général à acquérir, pour et au nom de la Municipalité, les immeubles de la municipalité mis en vente pour taxes en 2018 pour le montant des taxes et autres comptes dus plus les intérêts et les frais.

2018-01-008

DÉNEIGEMENT ROUTE RAMEAU

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal entérine la décision de fermer la route le 4 janvier 2018, suite à la décision de la Ville de Grande-Rivière de ne pas déneiger la route Rameau.

QUE le conseil municipal installe une signalisation interdisant aux véhicules automobiles de circuler sur la route Rameau.

Le secrétaire-trésorier fait un résumé du règlement numéro 2017-322.

2018-01-009

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-322 DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS L'HIVER POUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES AUTOMOBILES

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2017-322 décrétant l'entretien des chemins l'hiver pour la circulation des véhicules automobiles.

2018-01-010

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-323 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, DE FIXER LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2018 ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 2018-323 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires, de fixer le taux des taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux de la municipalité pour l'année 2018 et l'adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020.

2018-01-011

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par Jacques Roussy conseiller, qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption un règlement fixant la rémunération et l'allocation de dépenses pour les élus municipaux.

2018-01-012

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-324 FIXANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 2018-324 fixant la rémunération et l'allocation de dépenses pour les élus municipaux.

2018-01-013

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ADOPTANT LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par Nadine Lelièvre conseillère, qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption un règlement adoptant le code de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2018-01-014

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-325 ADOPTANT LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 2018-325 adoptant le code de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2018-01-015

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 : 35 heures et il n'y a pas eu de question.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2018-01-016

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 : 37 heures.

Roberto Blondin, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »